| République Française   | CONSEIL MUNICIPAL  | Délibération<br>n°2024.02.36<br>Du 17 juin 2024 |  |
|--|--|---|--|
| Département des Yvelines   | L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 10 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.   |   |  |
| Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud                                      | Objet : : Convention avec le bailleur CDC Habitat pour le passage de gestion en flux des réservations de logements sociaux   |   |  |
| Secrétaire de séance :   | LE CONSEIL MUNICIPAL   | LE CONSEIL MUNICIPAL,                           |  |
| Juliette DECAUDIN  | and dotted in other rule,  |   |  |
| En exercice : 34 Présents : 27 Pouvoirs : 6  | Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,   |   |  |
| Votants : 33 Pour :33 Contre :0  | Vu la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,  |   |  |
| Abstentions : 0 Présents Le Maire Olivier DELAPORTE                                      | Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, et notamment son article 114,  |   |  |
| <u>Les Maires-adjoints</u><br>Sylvie d'ESTEVE<br>Pierre SOUDRY                           | <b>Vu</b> la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et la Simplification, dite loi 3 DS,   |   |  |
| Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE   | Vu le décret n°2020-145 du 20 février 2022 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux,  |   |  |
| Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Dominique PAGES Mohamed KASMI                        | Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement – du 3 juin 2024,   | Bâtiments- Transports                           |  |
| <u>Les Conseillers</u>   | Vu le projet de convention annexé à la présente délibér  | ation,  |  |
| Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY  | Considérant que la Loi ELAN a posé le principe d'u contingents de réservation des Logements Locatifs substitue à la gestion en stock actuelle sans toutefois nombre de droits de réservation acquis par la Ville,  | Sociaux (LLS) qui se                            |  |
| Laurent BOUMENDIL<br>Vincent POUYET<br>Juliette DECAUDIN<br>Jean-François BARATON        | Considérant que le passage du stock en flux vise à apporter plus de souplesse et de fluidité dans la gestion du parc social,   |   |  |
| Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD              | Considérant que les nouvelles livraisons de logements lieu à des droits de réservation en stock, qui, à la pre intégrés dans le flux,  |   |  |
| Philippe LERIN<br>Jean-François THOMAS<br>Andrée BLOCH<br>Jean-Luc PRIEUR                | Considérant qu'afin de se conformer à la réforme, la Saint Cloud doit contractualiser avec chaque bailleu convention bilatérale,   |   |  |
| Absents excusés : Richard LEJEUNE Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFONDR | Considérant la convention, de gestion du flux des droits de réservation proposée le bailleur « CDC Habitat Social », définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la commune de La Celle Saint Cloud, |   |  |
| Blaise VIGNON Martine CHEVALIER APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ                                  |  |   |  |
|  | 1  | 1   |  |

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240624-2024-02-36-DE Date de réception préfecture : 24/06/2024 Absents ayant donné pouvoir :

Richard LEJEUNE pouvoir à Sylvie d'ESTEVE

Nathalie PEYRON pouvoir à Sophie TRINIAC

Pierre QUIGNON-FLEURET pouvoir à Benoît VIGNES

Laurent DUFOUR pouvoir à Valérie LABORDE

Blaise VIGNON pouvoir à Pierre SOUDRY Martine CHEVALIER pouvoir à Birgit DOMINICI

Absents:

Georges LEFEBURE

Approuve les termes de la convention, de gestion du flux des droits de réservation proposée par le bailleur « CDC Habitat Social », d'une durée de 3 ans à compter de sa signature, définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la commune de La Celle Saint Cloud, telle que jointe en annexe.

**Autorise** monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

Le Maire,

livier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :

de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)

- ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours

suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse

expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction

du recours gracieux.